

**Assemblée générale**

Distr. générale
14 avril 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 127 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission de l'Organisation
des Nations Unies en République démocratique du Congo****Financement de la Mission de l'Organisation
des Nations Unies en République démocratique du Congo
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2005****Rapport du Secrétaire général****Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo	1-6	5
II. Ressources nécessaires	7-21	7
III. Analyse des ressources nécessaires	22-42	19
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	43	24
Annexe		
Organigrammes		25



Résumé

En attendant la présentation à l'Assemblée générale durant la principale partie de sa soixantième session de l'ensemble du budget pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, y compris les cadres axés sur les résultats, le présent rapport contient une demande d'engagement de dépenses, avec recouvrement, d'un montant de 383 187 800 dollars, non comprises des contributions volontaires en nature budgétisées de 1 068 000 dollars, pour couvrir les dépenses opérationnelles de la MONUC pour l'exercice allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2005.

L'autorisation d'engagement de dépenses est demandée conformément à la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale du 23 décembre 1994 et prévoit le déploiement de 760 observateurs militaires, 15 774 membres des contingents, 268 membres de la police civile, 1 109 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 549 agents recrutés sur le plan national et 543 Volontaires des Nations Unies, y compris 134 fonctionnaires recrutés sur le plan international supplémentaires, 194 agents recrutés sur le plan national supplémentaires et 52 Volontaires des Nations Unies supplémentaires. L'augmentation des effectifs civils de 380 personnes représente les besoins additionnels essentiels de la Mission en ressources humaines, sans préjudice de la décision que l'Assemblée générale pourra prendre durant la principale partie de sa soixantième session à l'issue de l'examen du tableau d'effectifs proposé pour la Mission pour l'exercice financier 2005/06.

Les besoins de l'opération en matière de ressources humaines sont présentés en chiffres consolidés pour le personnel militaire et civil, la direction exécutive et l'administration, le personnel technique, le personnel de sécurité et le personnel d'appui, aux niveaux du quartier général et des antennes locales.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montants alloués révisés du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005^a</i>	<i>Projections de dépenses du 1^{er} juillet au 31 octobre 2005</i>
Militaires et personnel de police	383 820,2	138 740,9
Personnel civil	149 236,2	57 805,6
Dépenses opérationnelles	421 709,7	186 641,3
Montant brut	954 766,1	383 187,8
Recettes provenant des contributions du personnel	17 523,3	6 116,8
Montant net	937 242,8	377 071,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	3 067,1	1 068,0
Total	957 833,2	384 255,8

^a Sur la base de la résolution 59/285 de l'Assemblée générale, en date du 13 avril 2005. Pour information seulement.

Ressources humaines**A. Résumé**

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Postes autorisés</i>	<i>Postes proposés</i>
Observateurs militaires	760	760
Contingents ^a	15 714	15 774
Police civile	268	268
Personnel international	975	1 109
Personnel recruté sur le plan national ^b	1 355	1 549
Volontaires des Nations Unies	491	543

^a L'augmentation proposée de 60 membres des contingents est en deçà des effectifs révisés du personnel militaire et de police civile autorisés par le Conseil de sécurité [résolution 1565 (2004)].

^b Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés dans le pays.

B. Postes proposés

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contingents^a</i>	<i>Police civile</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel international^b</i>	<i>Personnel recruté dans le pays^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par les gouvernements</i>	<i>Observateurs électoraux civils</i>	Total
Direction exécutive et administration										
Quartier général de la Mission										
Effectif approuvé pour 2004/05	—	—	—	—	30	16	—	—	—	46
Effectif additionnel pour 2005/06	—	—	—	—	7	4	—	—	—	11
Antennes locales										
Effectif approuvé pour 2004/05	—	—	—	—	27	6	—	—	—	33
Effectif additionnel pour 2005/06	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Personnel civil technique										
Quartier général de la Mission										
Effectif approuvé pour 2004/05	255	1 505	50	—	110	85	19	—	—	2 024
Effectif additionnel pour 2005/06	—	—	—	—	5	—	—	—	—	5
Antennes locales										
Effectif approuvé pour 2004/05	505	11 270	218	—	183	215	109	—	—	12 500
Effectif additionnel pour 2005/06	—	60	—	—	8	3	—	—	—	71

	Observateurs militaires	Contingents ^a	Police civile	Unités de police constituées	Personnel interna- tional ^b	Personnel recruté dans le pays ^c	Volon- taires des Nations Unies	Personnel fourni par les gouver- nements	Obser- vateurs électoraux civils	Total
Personnel d'appui										
Division de l'administration										
Quartier général de la Mission										
Effectif approuvé pour 2004/05	—	—	—	—	245	269	140	—	—	654
Effectif additionnel pour 2005/06	—	—	—	—	25	10	2	—	—	37
Antennes locales										
Effectif approuvé pour 2004/05	—	2 939	—	—	295	632	220	—	—	4 086
Effectif additionnel pour 2005/06	—	—	—	—	58	122	48	—	—	228
Section de la sécurité et de la sûreté										
Quartier général de la Mission										
Effectif approuvé pour 2004/05	—	—	—	—	41	32	3	—	—	76
Effectif additionnel pour 2005/06	—	—	—	—	14	26	—	—	—	40
Antennes locales										
Effectif approuvé pour 2004/05	—	—	—	—	44	100	—	—	—	144
Effectif additionnel pour 2005/06	—	—	—	—	17	29	2	—	—	48
Total partiel										
Effectif approuvé pour 2004/05	760	15 714	268	—	975	1 355	491	—	—	19 563
Effectif additionnel pour 2005/06	—	60	—	—	134	194	52	—	—	440
Total	760	15 774	268	—	1 109	1 549	543	—	—	20 003
^a L'augmentation proposée de 60 membres des contingents est en deçà des effectifs révisés du personnel militaire et de police civile autorisés par le Conseil de sécurité [résolution 1565 (2004)]. ^b Effectif autorisé ou proposé le plus élevé (résolution 59/285 de l'Assemblée générale). ^c Comprend les administrateurs et agents des services généraux recrutés dans le pays.										
Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont exposées à la section IV du présent rapport.										

I. Mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans sa résolution 1291 (2000) du 24 février 2000. Par sa résolution 1565 (2004) du 1^{er} octobre 2004, le Conseil a prorogé le déploiement de la MONUC jusqu'au 31 mars 2005, autorisé l'augmentation des effectifs de la Mission de 5 900 personnes, y compris jusqu'à 341 membres de la police civile, ainsi que le déploiement du personnel civil approprié, des moyens de mobilité aérienne appropriés et proportionnés et d'autres moyens de mise en œuvre, et décidé que la MONUC serait investie du mandat défini aux paragraphes 4, 5 et 7 de ladite résolution. Par sa résolution 1592 (2005) du 30 mars 2005, le Conseil a prorogé le mandat de la MONUC jusqu'au 1^{er} octobre 2005 avec l'intention de le proroger pour des périodes additionnelles.

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans la région.

3. Par sa résolution 59/285 du 13 avril 2005, l'Assemblée générale a approuvé un montant révisé des crédits ouverts pour la MONUC pour l'exercice 2004/05 et souscrit aux conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/59/735) sur le budget révisé de la Mission pour l'exercice 2004/05 et prié le Secrétaire général de veiller à ce qu'il en soit pleinement tenu compte.

4. Étant donné que les crédits ouverts révisés pour la MONUC pour l'exercice 2004/05 ont été approuvés récemment et qu'il faut du temps pour tenir compte dans le cadre du prochain budget pour la Mission des recommandations du Comité consultatif, en particulier celles qui concernent le lien existant entre les ressources financières ou humaines additionnelles demandées et l'accroissement des effectifs ou les nouvelles activités prescrites dans la structure organisationnelle de la Mission, et une analyse des ressources et capacités déjà disponibles dans le cadre de la Mission, le budget de la MONUC pour 2005/06 sera présenté à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixantième session.

5. En attendant l'examen par l'Assemblée générale de l'ensemble du budget pour la MONUC pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006, y compris les cadres axés sur les résultats, il faut disposer immédiatement de liquidités et de ressources humaines additionnelles pour fournir un appui au personnel militaire additionnel et couvrir les besoins opérationnels de la Mission. En application des recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif et approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/285, la présente demande d'autorisation d'engagement de dépenses comprend 317 postes essentiels additionnels (127 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 190 agents recrutés sur le plan national) et 52 postes de Volontaires des Nations Unies en vue d'appuyer l'élargissement de la Mission, et reflète aussi la création proposée d'un bureau de la déontologie (7 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 4 sur le plan national) soit au total 380 membres du personnel civil supplémentaires (134 recrutés sur le plan international, 194 recrutés sur le plan national et 52 Volontaires des Nations Unies). La création, à titre provisoire, de ces postes temporaires est demandée sans préjudice de la décision que l'Assemblée générale pourra prendre

durant la principale partie de sa soixantième session à l'issue de l'examen du tableau d'effectifs proposé pour la Mission pour l'exercice financier 2005/06.

6. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994, le présent rapport contient une demande d'engagement de dépenses, avec mise en recouvrement, d'un montant de 383 187 800 dollars pour couvrir les dépenses opérationnelles de la MONUC pour l'exercice allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2005.

II. Ressources nécessaires

A. Ressources financières

(Milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	1 ^{er} juillet au 31 octobre 2005
	Montants alloués révisés ^e	Prévisions de dépenses
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	41 540,8	13 170,7
Contingents	332 976,8	121 790,2
Membres de la police civile	9 302,6	3 780,0
Unités de police constituées	—	—
Total partiel	383 820,2	138 740,9
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international ^a	115 538,8	41 429,6
Personnel recruté sur le plan national ^b	15 657,2	6 807,6
Volontaires des Nations Unies ^c	18 040,2	9 568,4
Total partiel	149 236,2	57 805,6
Dépenses opérationnelles		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	2 333,9
Personnel fourni par des gouvernements	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—
Consultants	51,9	—
Voyages	4 910,1	2 190,0
Installations et infrastructures	91 804,7	47 745,0
Transports terrestres	33 140,0	12 841,9
Transports aériens	194 901,7	91 466,1
Transports maritimes ou fluviaux	3 772,6	1 189,8
Transmissions	47 261,4	11 880,1
Informatique	13 996,8	3 050,3
Services médicaux	7 686,7	3 501,7
Matériel spécial	5 619,0	1 984,9
Fournitures, services et matériel divers	17 564,8	8 157,6
Projets à effet rapide	1 000,0	300,0
Total partiel	421 709,7	186 641,3
Total brut	954 766,1	383 187,8
Recettes provenant des contributions du personnel	17 523,3	6 116,8
Total net	937 242,8	377 071,0

Catégorie	1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005	1 ^{er} juillet au 31 octobre 2005
	Montants alloués révisés ^e	Prévisions de dépenses
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^d	3 067,1	1 068,0
Total	957 833,2	384 255,8

- ^a Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de 20 % pour 975 postes et d'un coefficient de déploiement tardif de 50 % pour 134 autres postes.
- ^b Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de 10 % pour 1 330 postes de personnel des services généraux recruté sur le plan national, de 20 % pour 187 autres postes et de 25 % pour 32 postes d'administrateur recruté sur le plan national.
- ^c Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 5 %.
- ^d Correspond à la contribution versée par la Fondation Hirondelle pour le financement des services de radiodiffusion de la MONUC.
- ^e Sur la base de la résolution 59/285 de l'Assemblée générale. Aux fins d'information seulement.

B. Ressources humaines

1. Militaires et personnel de police

	Effectif autorisé pour 2004/05	Effectif proposé pour 2005/06
Observateurs militaires	760	760
Contingents	15 714	15 774 ^a
Membres de la police civile	268	268

- ^a L'augmentation proposée de 60 membres des contingents reste dans les limites de l'effectif révisé au titre des militaires et membres de la police civile autorisé par le Conseil de sécurité [résolution 1565 (2004)].

2. Personnel civil

Direction exécutive et administration

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-1	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité			
Bureaux du Représentant spécial du Secrétaire général et des représentants spéciaux adjoints^b										
Quartier général										
Effectif autorisé 2004/05	3	1	10	7	1	8	—	30	16	46
Effectif supplémentaire 2005/06	—	1	2	3	1	—	—	7	4	11

	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-1	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité				Total partiel
Bureaux extérieurs ^c											
Effectif autorisé 2004/05	—	—	1	—	—	1	—	2	1	—	3
Effectif supplémentaire 2005/06	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chefs des bureaux de liaison et des bureaux locaux											
Bureaux extérieurs											
Effectif autorisé 2004/05	—	4	12	1	—	8	—	25	5	—	30
Effectif supplémentaire 2005/06	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total											
Effectif autorisé 2004/05	3	5	23	8	1	17	—	57	22	—	79
Effectif supplémentaire 2005/06	—	1	2	3	1	—	—	7	4	—	11

^a Comprend les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Comprend le Groupe du protocole, la Section des affaires juridiques, le Bureau de la déontologie et le Groupe des projets à effet rapide.

^c Section des affaires juridiques.

7. La direction et la gestion d'ensemble de la Mission sont assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général, assisté de deux représentants spéciaux adjoints. Le Représentant spécial a sous son autorité directe le commandant de la Force et le Directeur de l'administration. Les chefs de bureaux locaux et des bureaux de liaison ainsi que du Bureau de la déontologie relèvent du Représentant spécial par l'intermédiaire de l'un de ses adjoints.

Bureau de la déontologie

8. Conformément au paragraphe 11 de la résolution 1592 (2005) du Conseil de sécurité en date du 30 mars 2005 dans laquelle, à propos des actes d'exploitation et d'abus sexuels commis par des personnels des Nations Unies à l'encontre de la population locale, le Conseil a prié le Secrétaire général de veiller à l'application de la politique de tolérance zéro qu'il a définie et des mesures mises en place pour prévenir toutes formes de conduite répréhensible et enquêter à leur sujet, sanctionner ceux qui sont reconnus responsables et fournir un soutien aux victimes, ainsi que pour promouvoir une formation active et une prise de conscience auprès de tout le personnel de la MONUC, et a prié en outre le Secrétaire général de tenir le Conseil régulièrement informé des mesures mises en œuvre et de leur efficacité, il est proposé de créer au sein de la Mission un bureau de la déontologie comprenant au total 11 postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 1 poste du Service mobile, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) comme il est précisé ci-après. Au cours de l'exercice 2004/05, il a été provisoirement pourvu aux besoins en personnel du bureau en utilisant les effectifs approuvés de la Mission. L'organigramme du bureau est présenté sous réserve de la décision que l'Assemblée générale pourra prendre au

cours de la partie principale de sa soixantième session après avoir examiné le projet de tableau d'effectifs de la Mission pour l'exercice 2005/06.

9. La justification des postes est la suivante :

• Personnel recruté sur le plan international : création de sept postes temporaires

a) Le chef du Bureau de la déontologie (D-1) relèverait de l'un des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général et serait chargé de la formation et de la mise en œuvre du programme de travail du Bureau, de l'élaboration des politiques et stratégies relatives à la déontologie ainsi que de la direction et de la supervision générales du personnel du Bureau. Le chef du Bureau représenterait la Mission pour les questions disciplinaires dans les réunions avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, avec de hauts responsables de pays fournissant des contingents et des membres de la police ou de hauts fonctionnaires de l'ONU de passage dans le pays, et avec des représentants des médias nationaux et internationaux; il assurerait la cohérence entre les initiatives du Département des opérations de maintien de la paix en matière de déontologie et celles des institutions, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que des organisations non gouvernementales dans la République démocratique du Congo; et il assurerait la liaison avec les dirigeants de la MONUC ainsi qu'avec le Siège de l'ONU à propos du respect des politiques, stratégies, procédures et directives relatives aux questions de déontologie;

b) L'administrateur hors classe responsable de la déontologie (P-5) remplirait les fonctions d'adjoint du chef du Bureau et assisterait celui-ci pour planifier, gérer et mener à bien les activités du Bureau; il superviserait l'élaboration de systèmes, mesures et mécanismes visant à prévenir, détecter et sanctionner les fautes commises par des membres de toutes les catégories du personnel de la Mission; il servirait d'intermédiaire au sein de la Mission pour coordonner toutes les questions relatives à l'exploitation et aux abus sexuels, fournirait des orientations techniques pour l'enquête préliminaire et les commissions d'enquête en ce qui concerne les procédures et directives en matière disciplinaire; il fournirait une contribution de fond pour l'élaboration de rapports et la mise au point de politiques, déterminerait les enseignements à tirer de l'expérience et les pratiques optimales en matière de déontologie; et il assurerait la liaison et le suivi pour ce qui concerne les enquêtes avec le Siège de l'ONU;

c) L'administrateur chargé de la déontologie (P-4) définirait les mesures visant à prévenir, détecter et sanctionner les fautes commises par le personnel de la Mission, recevrait, examinerait et transmettrait les plaintes concernant des allégations de faute portées à l'encontre de personnels militaire, civil et de police de la Mission, remplirait les fonctions de coordonnateur suppléant pour les questions d'exploitation et d'abus sexuels, aiderait à déterminer les enseignements à tirer de l'expérience et les pratiques optimales en matière de déontologie, et mettrait au point des systèmes visant à suivre l'application et l'efficacité de toutes les actions entreprises au sein de la Mission dans ce domaine et permettre l'élaboration d'un système de gestion des données concernant les fautes commises par le personnel;

d) Deux administrateurs de programme (P-3) élaboreraient et appliqueraient des mesures visant à sensibiliser toutes les catégories de personnel de maintien de la paix aux normes de conduite de l'ONU, assurer une formation dans ce domaine et appliquer des mesures de prévention des actes d'exploitation et d'abus sexuels;

e) Le fonctionnaire chargé des opérations et des rapports (P-3) assurerait la conception et la maintenance d'un système de gestion d'une base de données sur les fautes commises par le personnel, mettrait au point des modèles de rapport, établirait des rapports analytiques, descriptifs et statistiques, participerait à la conception de programmes de sensibilisation et de formation et de documents connexes d'information du public sur la prévention des fautes commises par le personnel, et assurerait un appui opérationnel du programme de travail du Bureau;

f) Le fonctionnaire chargé des opérations et des rapports serait aidé par un commis à la saisie des données (Service mobile);

• Personnel recruté sur le plan national : création de quatre postes temporaires

g) Deux administrateurs chargés de la déontologie (administrateurs recrutés sur le plan national) élaboreraient les mesures appropriées sur le plan local visant à prévenir, détecter et sanctionner les fautes commises par le personnel et participeraient à leur application, dispenseraient une formation relative aux normes de conduite de l'ONU, y compris une formation spécifique sur l'exploitation et les abus sexuels, au personnel de la Mission recruté sur le plan national, institueraient des mécanismes de réception de plaintes émanant de ressortissants du pays hôte à propos de fautes commises par des membres de toutes les catégories de personnel de maintien de la paix, assureraient la liaison avec les institutions, fonds et programmes des Nations Unies, les ONG et d'autres organisations à propos de l'assistance aux victimes, et participeraient à l'élaboration et à l'application de mesures d'information en vue de faire connaître à la population les normes de conduite requises du personnel des Nations Unies et les mécanismes de plainte existants, ainsi que les résultats des enquêtes et actions disciplinaires menées à l'encontre du personnel de maintien de la paix;

h) Le Bureau de la déontologie aurait à son service deux traducteurs/chauffeurs (personnel des services généraux recruté sur le plan national).

Tableau 2

Ressources humaines : personnel civil des services organiques

	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel		
Quartier général										
Effectif autorisé 2004/05	1	11	40	28	12	23	—	115	97	252
Effectif supplémentaire 2005/06	—	—	—	5	—	—	—	5	—	5

	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel			
Bureaux extérieurs											
Effectif autorisé 2004/05	–	1	37	112	12	16	–	178	203	88	469
Effectif supplémentaire 2005/06	–	–	1	7	–	–	–	8	3	–	11
Total											
Effectif autorisé 2004/05	1	12	77	140	24	39	–	293	300	128	721
Effectif supplémentaire 2005/06	–	–	1	12	–	–	–	13	3	–	16

^a Comprend les administrateurs et le personnel des services généraux recrutés sur le plan national.

10. Les services organiques de la Mission visés ci-dessus comprennent les Divisions des affaires politiques, de l'assistance électorale et du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinstallation et de la réinsertion, le quartier général de la Force, y compris le quartier général de division à Kisangani, le Bureau du chef de la police civile, le Bureau de l'information, ainsi que les sections de la protection de l'enfance, des droits de l'homme et des affaires humanitaires, et les groupes de lutte antimines, du renforcement de l'état de droit, des questions de parité entre les sexes et du VIH/sida.

Division de l'assistance électorale

11. Dans sa résolution 1565 (2004), le Conseil de sécurité a chargé la MONUC d'établir trois commissions mixtes en vue d'aider le Gouvernement de transition sur le plan de la réforme du secteur de la sécurité, de l'adoption de lois essentielles et des élections. La manière dont la MONUC s'est acquittée du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité pour ce qui est du processus électoral est exposée au paragraphe 35 du seizième rapport du Secrétaire général sur la MONUC en date du 31 décembre 2004 (S/2004/1034). S'il reste des problèmes importants à régler pour respecter le calendrier électoral, notamment les aspects logistiques des élections et les retards dans l'adoption de lois essentielles, il est proposé le déploiement de 16 agents électoraux supplémentaires jugés indispensables pour accroître les moyens dont dispose la Mission pour conseiller et aider le Gouvernement de transition et les autorités provinciales pour les préparatifs des élections. Les effectifs de la Division, y compris les 16 postes temporaires supplémentaires, comprendraient 148 postes (43 postes de personnel international, 38 postes de personnel recruté sur le plan national et 67 Volontaires des Nations Unies).

12. La justification des postes est la suivante :

- **Personnel recruté sur le plan international : création de 13 postes temporaires**

a) Le spécialiste des questions d'équité entre les sexes (P-4) faciliterait l'intégration d'une démarche sexospécifique dans le processus électoral à l'est du

pays et fournirait des conseils sur le renforcement des moyens des bureaux provinciaux de la Commission électorale indépendante pour traiter les questions d'égalité entre les sexes. Il serait affecté à Bukavu;

b) Cinq spécialistes de l'éducation civique (P-3) seraient chargés de concevoir, planifier et coordonner la campagne d'éducation civique dans les 11 provinces, de renforcer les moyens des spécialistes de l'éducation civique au sein des Volontaires des Nations Unies et de coordonner les activités des divers acteurs nationaux et internationaux participant à la campagne d'éducation civique et électorale;

c) Sept logisticiens (P-3) seraient chargés de concevoir, planifier et coordonner l'appui logistique dans les 11 provinces de la République démocratique du Congo, d'organiser le processus d'établissement des listes électorales et de renforcer les moyens des logisticiens des Volontaires des Nations Unies dans les 15 bureaux électoraux. Les logisticiens seraient affectés à Goma, Kisangani, Bunia, Lumumbashi, Kalemie, Kindu et Bandundu;

• Personnel recruté sur le plan national : création de trois postes temporaires

d) Trois commis (personnel des services généraux recruté sur le plan national) fourniraient un appui administratif au personnel international et seraient affectés à Bunia, Kalemie et Bandundu.

Tableau 3
Ressources humaines : personnel d'appui

	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel				
Bureau du Directeur de l'Administration											
Quartier général											
Effectif autorisé 2004/05 ^b	–	1	7	9	3	5	–	25	7	11	43
Effectif supplémentaire 2005/06	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureaux extérieurs											
Effectif autorisé 2004/05 ^c	–	1	8	12	9	12	–	42	18	3	63
Effectif supplémentaire 2005/06 ^d	–	–	1	–	3	2	–	6	–	–	6
Services administratifs											
Quartier général											
Effectif autorisé 2004/05	–	1	14	27	49	15	–	106	79	37	222
Effectif supplémentaire 2005/06	–	–	–	5	13	–	–	18	7	1	26

	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel				
Bureaux extérieurs											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	2	18	21	28	–	69	140	51	260
Effectif supplémentaire 2005/06	–	–	–	4	14	–	–	18	43	4	65
Services d'appui intégrés											
Quartier général											
Effectif autorisé 2004/05	–	1	15	19	62	17	–	114	183	92	389
Effectif supplémentaire 2005/06	–	–	–	–	7	–	–	7	3	1	11
Bureaux extérieurs											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	2	49	86	47	–	184	474	166	824
Effectif supplémentaire 2005/06	–	–	–	4	30	–	–	34	79	44	157
Section de la sécurité et de la protection											
Quartier général											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	3	5	30	3	–	41	32	3	76
Effectif supplémentaire 2005/06	–	–	1	2	11	–	–	14	26	–	40
Bureaux extérieurs											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	–	6	28	10	–	44	100	–	144
Effectif supplémentaire 2005/06	–	–	–	–	16	1	–	17	29	2	48
Total, personnel civil											
Effectif autorisé 2004/05	–	4	51	145	288	137	–	625	1 033	363	2 021
Effectif supplémentaire 2005/06	–	–	2	15	94	3	–	114	187	52	353

^a Comprend les administrateurs et le personnel des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Comprend le personnel du Bureau du Directeur de l'administration, du Groupe du budget et du contrôle des coûts, du Groupe de la planification administrative et des politiques et le personnel de la Section de la sécurité aérienne affecté au quartier général de la Mission.

^c Comprend le personnel d'administration de bureaux de secteur ou d'antennes locales et le personnel de la Section de la sécurité aérienne déployé sur le terrain.

^d Bureau de planification, de soutien et de liaison militaires à Kisangani.

Division de l'Administration

13. En vue d'appuyer le déploiement de la force dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, l'administration de la MONUC établira neuf nouveaux bureaux extérieurs et une base de soutien logistique à Entebbe (Ouganda), intégrera un bureau administratif au sein du quartier général de division à Kisangani et étoffera sensiblement ses bureaux de Bukavu, Bunia et Goma, ainsi que la base de soutien logistique de Kigoma (République-Unie de Tanzanie).

14. Dans la logique de reconfiguration du déploiement des contingents, de la police civile et du personnel des services organiques de la MONUC, il est proposé de déployer 265 agents temporaires d'appui administratif et technique supplémentaires (83 postes de personnel international, 132 postes de personnel recruté sur le plan national et 50 Volontaires des Nations Unies), dont 87 % (230) seraient affectés dans la partie orientale du pays (60 postes de personnel international, 122 postes de personnel recruté sur le plan national et 48 Volontaires des Nations Unies). Les besoins en personnel supplémentaire au quartier général de la Mission sont dus au déploiement d'un bataillon de réserve à Kinshasa, pour y porter les effectifs des contingents à 1 505, et à la poursuite de l'appui central à des effectifs accrus, soit 15 774 membres des contingents, 268 membres de la police civile et 737 membres des services organiques. L'augmentation de besoins en personnel dans les bureaux extérieurs est due au déploiement à l'est du pays de trois brigades comprenant 12 935 militaires, ainsi que de 344 observateurs militaires et 141 membres de la police civile (Goma : 4 842 membres des contingents, 74 observateurs militaires et 32 membres de la police civile; Bukavu : 4 280 membres des contingents, 182 observateurs militaires et 50 membres de la police civile; et Bunia : 4 813 membres des contingents, 88 observateurs militaires et 59 membres de la police civile) et à la création d'une base de soutien logistique à Entebbe. L'augmentation des besoins en personnel au titre de la création de nouveaux bureaux et du renforcement de certains autres dans la partie orientale de la République démocratique du Congo sera en partie satisfaite par le redéploiement de 112 membres du personnel et Volontaires des Nations Unies venus de bureaux dont les effectifs sont en cours de réduction, à l'ouest (Kananga et Mbandaka) et à l'est (Kalemie, Kindu, Kisangani et Lubero) du pays.

15. La justification des postes est la suivante :

Bureau de planification, de soutien et de liaison militaires

• Personnel recruté sur le plan international : création de six postes temporaires

a) Le Bureau de planification, de soutien et de liaison militaires serait dirigé par un fonctionnaire d'administration hors classe (P-5), basé à Kisangani et relevant directement du Directeur de l'administration au quartier général de la Mission. Ce fonctionnaire d'administration hors classe serait chargé de planifier et coordonner diverses mesures de soutien logistique nécessaires en relation avec les décisions opérationnelles et tactiques prises par le commandant de la Division au sujet des forces déployées à Kisangani, dans la région d'Ituri et dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, notamment pour ce qui est du déploiement et du redéploiement des contingents, afin d'améliorer la réceptivité et l'efficacité de l'appui administratif aux opérations militaires dans la partie orientale de la République démocratique du Congo;

b) Le Bureau comprendrait également trois assistants de planification (Service mobile) et deux assistants administratifs (agents des services généraux) (autres classes) qui fourniraient un appui au chef du Bureau pour les tâches logistiques et administratives.

Services administratifs

16. En relation avec le redéploiement d'un bataillon de réserve à Kinshasa et le déploiement de militaires, de membres de la police civile et de personnel des services organiques supplémentaires à l'est du pays, il est proposé de créer 91 nouveaux postes temporaires indispensables (36 postes de personnel international, 50 postes de personnel recruté sur le plan national et 5 Volontaires des Nations Unies) pour accroître la capacité d'appui des sections des finances, du personnel et des services généraux, compte tenu de l'augmentation du nombre de membres des contingents, de la police civile et des services organiques comme il est précisé ci-après. Soixante-cinq des titulaires de ces postes temporaires demandés (71 %) seraient déployés sur le terrain.

17. La justification des postes est la suivante :

• Personnel recruté sur le plan international : création de 36 postes temporaires

a) Neuf postes P-3 : un fonctionnaire des finances, quatre administrateurs du personnel, un responsable de la politique du personnel, un médecin, un pharmacien et un responsable de laboratoire. Le fonctionnaire des finances et les trois administrateurs du personnel, à savoir les titulaires de 44 % des postes temporaires demandés, seraient affectés à l'est du pays, à Bunia, Bukavu et Goma;

b) Vingt-sept postes d'agent du Service mobile : six assistants financiers, un assistant administratif, neuf assistants d'administration du personnel, deux infirmiers en chef, deux assistants à la réception et à l'inspection, quatre assistants au contrôle du matériel et à la gestion des stocks, un assistant (voyages), un assistant (réclamations) et un responsable de la gestion des installations et des camps. Quatorze des titulaires de ces postes (4 assistants financiers, 1 infirmier en chef, 2 assistants à la réception et à l'inspection, 4 assistants au contrôle du matériel et à la gestion des stocks, 1 assistant (voyages), 1 assistant (réclamations) et 1 responsable de la gestion des installations et des camps), représentant 52 % des postes temporaires demandés, seraient affectés à Bunia, Bukavu, Butembo, Entebbe, Kisangani et Goma;

• Volontaires des Nations Unies : création de cinq postes temporaires

c) Cinq Volontaires des Nations Unies : un assistant financier et quatre assistants à la réception et à l'inspection. Les quatre assistants à la réception et à l'inspection, à savoir les titulaires de 80 % des postes temporaires demandés, seraient affectés à Entebbe, Bunia et Mahagi;

• Personnel recruté sur le plan national : création de 50 postes temporaires

d) Cinquante agents des services généraux recrutés sur le plan national : 1 commis aux archives, 7 commis aux finances, 5 commis au personnel, 3 commis aux voyages, 6 commis à l'inventaire, 10 inspecteurs du matériel, 10 chefs de chantier et 8 chauffeurs de camion de vidange. Quarante-trois des titulaires de ces postes (7 commis aux finances, 1 commis au personnel, 2 commis aux voyages, 5 commis à l'inventaire, 10 inspecteurs du matériel, 10 chefs de chantier et 8 chauffeurs de camion de vidange, représentant 84 % des postes temporaires demandés, seraient affectés à Bunia, Bukavu, Goma, Entebbe, Mahagi, Lumumbashi et Uvira.

Services d'appui intégrés

18. En relation avec le redéploiement d'un bataillon de réserve à Kinshasa et le déploiement de militaires, de membres de la police civile et de membres des services organiques supplémentaires à l'est du pays, il est proposé de créer 168 nouveaux postes temporaires indispensables (41 postes de personnel international, 82 postes de personnel recruté sur le plan national et 45 Volontaires des Nations Unies) pour augmenter la capacité d'appui du Groupe de la vérification du matériel appartenant aux contingents et des sections de l'approvisionnement, du génie, des communications et des services informatiques, et des transports aériens, respectivement, compte tenu de l'augmentation du nombre de membres des contingents, de la police civile et des services organiques comme il est exposé ci-après. Cent cinquante-sept des titulaires de ces postes (93 %) seraient déployés sur le terrain.

19. La justification des postes est la suivante :

• **Personnel recruté sur le plan international : création de 41 postes temporaires**

a) Trois responsables du contrôle des mouvements (P-3), qui seraient affectés à Bunia, Bukavu et Entebbe, ce qui correspondrait à 100 % des postes temporaires demandés;

b) Un responsable du contrôle des opérations aériennes et du terminal (P-2) qui serait affecté à Bukavu;

c) Trente-sept postes d'agent du Service mobile : 3 chefs d'équipe de vérification et d'inspection du matériel appartenant aux contingents, 6 assistants à l'approvisionnement en rations, 1 assistant mécanicien, 10 auxiliaires de transmissions, 4 assistants informatiques, 1 superviseur du contrôle des mouvements, 6 assistants au contrôle des mouvements, 1 inspecteur de la sécurité incendie pour les transports aériens et 5 responsables des transports aériens. Trente des titulaires de ces postes (3 chefs d'équipe de vérification et d'inspection du matériel appartenant aux contingents, 5 assistants à l'approvisionnement en rations, 1 assistant mécanicien, 6 auxiliaires de transmission, 4 assistants informatiques, 6 assistants au contrôle des mouvements et 5 responsables des transports aériens), représentant 81 % des postes temporaires demandés, seraient affectés à Bujumbura, Bukavu, Bunia, Entebbe et Goma.

• **Volontaires des Nations Unies : création de 45 postes temporaires**

d) Quarante-cinq Volontaires des Nations Unies : 3 assistants au contrôle et à l'assurance de qualité, 5 assistants à l'approvisionnement en carburant, 7 ingénieurs de chantier, 10 auxiliaires de transmissions, 1 assistant (entrepôts), 8 assistants informatiques, 6 assistants au contrôle des mouvements et 5 assistants aux opérations aériennes. Tous les titulaires de ces postes, à l'exception d'un auxiliaire de transmission, soit 97 % des postes temporaires demandés, seraient affectés à Beni, Bujumbura, Bukavu, Bunia, Entebbe, Goma, Lumumbashi, Mahagi, Mbuji-Mayi et Uvira;

• **Personnel recruté sur le plan national : création de 82 postes temporaires**

e) Cinq administrateurs recrutés sur le plan national : 3 ingénieurs et 2 assistants aux transports aériens. Tous les titulaires de ces postes, à l'exception

d'un ingénieur, représentant 80 % des postes temporaires demandés, seraient affectés à Bukavu et à Bunia;

f) Soixante-dix-sept agents des services généraux recrutés sur le plan national : 13 commis aux entrepôts, 7 agents chargés de l'approvisionnement en carburant, 20 personnes de métier, 1 commis à la facturation, 9 techniciens des transmissions, 8 techniciens/commis informatiques, 3 magasiniers, 10 commis au contrôle des mouvements et 6 commis aux transports aériens. Tous les titulaires de ces postes, à l'exception d'un commis à la facturation et d'un magasinier, représentant 97 % des postes temporaires demandés, seraient affectés à Beni, Bujumbura, Bukavu, Bunia, Entebbe, Goma, Lumumbashi, Mahagi, Mbuji-Mayi et Uvira.

Section de la sécurité et de la protection

20. Afin d'améliorer les dispositions relatives à la sécurité dans toute la zone de la Mission, et compte tenu de la situation du pays en matière de sécurité, il est proposé de créer 88 nouveaux postes temporaires indispensables (31 postes de personnel international, 55 postes de personnel recruté sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies). Quarante-huit des titulaires de ces postes (55 %) seraient déployés sur le terrain.

21. La justification des postes est la suivante :

• Personnel recruté sur le plan international : création de 31 postes temporaires

a) L'administrateur chargé de la coordination de l'information en matière de sécurité (P-4) coordonnerait la collecte de renseignements en matière de sécurité dans la zone de la Mission et remplirait les fonctions de chef du Groupe de la coordination de l'information en matière de sécurité;

b) Deux agents de sécurité (P-2) : un agent de sécurité incendie et un agent de protection rapprochée;

c) Vingt-huit agents de sécurité : 27 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux (1^{re} classe). Seize de ces agents de sécurité du Service mobile et un agent de sécurité des services généraux (1^{re} classe), représentant 61 % des postes temporaires demandés, seraient affectés à Bandundu, Bunia, Entebbe, Gbadolite, Kananga, Kalemei, Kigali, Kigoma, Kikwit, Kisangani, Mahagi, Matadi, Mbuji-Mayi, Mbandaka et Uvira;

• Volontaires des Nations Unies : création de deux postes temporaires

d) Deux assistants administratifs fourniraient un appui administratif au Bureau de la sécurité et de la protection à Kisangani;

• Personnel recruté sur le plan national : création de 55 postes temporaires

e) Cinquante-cinq agents des services généraux recrutés sur le plan national (chauffeurs/commis). Vingt-neuf des titulaires de ces postes, représentant 53 % des postes temporaires demandés, seraient affectés à Bandundu, Bukavu, Bunia, Entebbe, Gbadolite, Kikwit, Kisangani, Lumumbashi, Lubero, Mahagi, Matadi, Mbuji-Mayi, Mbandaka et Uvira.

III. Analyse des ressources nécessaires¹

	<i>Dépenses prévues</i>
Observateurs militaires	13 170,7

22. Le montant de 13 170 700 dollars prévu est destiné à couvrir les indemnités de subsistance (missions) et d'habillement, les frais de voyage et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité pour 760 observateurs militaires. Un taux de rotation de 3 % a été appliqué.

	<i>Dépenses prévues</i>
Contingents	121 790,2

23. Le montant de 121 790 200 dollars demandé correspond au remboursement des dépenses afférentes aux contingents et du matériel leur appartenant, au déploiement et à la rotation du personnel des contingents, aux indemnités journalières et aux indemnités de permission, à l'indemnité en cas de décès ou d'invalidité ainsi qu'au coût des rations et du fret lié au déploiement du matériel appartenant aux contingents. Il a été calculé sur la base d'un effectif de 15 774 militaires, en prévoyant le déploiement de 60 militaires supplémentaires, dans la limite de l'effectif révisé autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1565 (2004). Aucun abattement pour déploiement différé n'a été appliqué sachant que les contingents seront intégralement déployés.

	<i>Dépenses prévues</i>
Police civile	3 780,0

24. Le montant de 3 780 000 dollars prévu est destiné à couvrir les indemnités de subsistance (missions) et d'habillement, les frais de voyage et l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité pour 268 membres de la police civile. Un abattement de 25 % pour déploiement différé a été appliqué.

	<i>Dépenses prévues</i>
Personnel recruté sur le plan international	41 429,6

25. Le montant de 41 429 600 dollars demandé permettrait de financer les traitements du personnel international, les contributions du personnel et les dépenses communes de personnel, notamment les primes de risque et l'indemnité de subsistance (missions) pour l'effectif approuvé de 975 agents recrutés sur le plan international. Il tient également compte des dépenses relatives à l'indemnité de subsistance (missions) des 134 temporaires supplémentaires recrutés sur le plan international.

26. En attendant que l'Assemblée générale examine l'ensemble du budget de la Mission pour 2005/06, les crédits prévus au titre des traitements du personnel international, des dépenses communes de personnel et des contributions du

¹ Le montant des ressources nécessaires est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

personnel pour les 134 membres du personnel supplémentaires ont été présentés à la rubrique Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires).

27. Les montants ci-dessus ont été calculés en appliquant un taux de vacance de 20 % pour les 975 postes approuvés et un abattement de 50 % au titre des délais de recrutement pour l'indemnité de subsistance (missions) à prévoir pour les 134 postes supplémentaires.

	<i>Dépenses prévues</i>
Personnel recruté sur le plan national	6 807,6

28. Le montant de 6 807 600 dollars demandé permettrait de couvrir les dépenses relatives aux traitements du personnel recruté sur le plan national, aux contributions du personnel et aux dépenses communes de personnel, notamment les primes de risque pour l'effectif approuvé de 1 355 agents recrutés sur le plan national (1 330 agents des services généraux et 25 administrateurs) et pour les 194 postes supplémentaires (187 agents des services généraux et 7 administrateurs). Il est calculé sur la base du barème des traitements applicable au personnel recruté sur le plan national à compter du 1^{er} mai 2004, à la classe G-3, échelon 1, pour les agents des services généraux et à la classe NO-A, échelon 1, pour les administrateurs.

29. Les montants ci-dessus ont été calculés en appliquant un taux de vacance de 10 % pour les 1 330 postes approuvés d'agents des services généraux, un abattement de 20 % au titre des délais de recrutement pour les 187 postes supplémentaires et un taux de vacance de 25 % pour les administrateurs.

	<i>Dépenses prévues</i>
Volontaire des Nations Unies	9 568,4

30. Le montant de 9 568 400 dollars demandé tient compte des dépenses prévues pour 543 Volontaires des Nations Unies (effectif actuellement autorisé de 491 Volontaires et 52 Volontaires supplémentaires). Un taux de vacance de 5 % a été appliqué.

	<i>Dépenses prévues</i>
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	3 780,0

31. Le montant de 2 333 900 dollars demandé est destiné à couvrir les dépenses relatives aux traitements du personnel recruté sur le plan international, aux contributions du personnel et aux dépenses communes de personnel, notamment les primes de risque pour 134 agents internationaux supplémentaires. Un abattement de 50 % au titre des délais de recrutement a été appliqué.

	<i>Dépenses prévues</i>
Voyages	2 190,0

32. Le montant de 2 190 000 dollars demandé permettrait de financer les voyages en mission, notamment ceux du Représentant spécial du Secrétaire général et de hauts responsables qui se rendront au Siège de l'Organisation des Nations Unies et

dans les pays de la région pour participer à des consultations politiques et à des réunions, ainsi que les voyages visant à fournir une aide administrative et logistique et ceux liés à la formation dans des domaines tels que les opérations aériennes; la sécurité; le désarmement, la démobilisation et la réinsertion; la lutte contre le sida; et les négociations et le règlement des conflits.

Dépenses prévues

Installations et infrastructures

47 745,0

33. Le montant de 47 745 000 dollars demandé couvrirait notamment les dépenses prévues pour la construction de logements en dur destinés à accueillir les contingents supplémentaires après six mois de campement dans des tentes, l'expansion d'une base de soutien logistique à Entebbe (Ouganda), la construction de locaux à l'usage de bureaux supplémentaires dans l'est du Congo et l'achèvement de la remise en état d'un aérodrome et de projets liés à l'infrastructure. Au vu de la longueur des délais d'approvisionnement, le montant tient compte des dépenses liées à l'acquisition de 599 installations préfabriquées, 60 groupes électrogènes, 40 citernes à eau, 60 citernes souples, 20 réservoirs de carburant et pompes, et de moyens de réfrigération, de matériel pour l'hébergement, ainsi que d'équipement de sécurité et de sûreté et de fournitures de bureau.

Dépenses prévues

Transports terrestres

12 841,9

34. Le montant de 12 841 900 dollars demandé est destiné à financer le remplacement de 206 véhicules qui doivent être réformés du fait de leur âge, de leur kilométrage et de conditions d'utilisation extrêmes. Il tient compte des ressources nécessaires pour l'achat de carburants, de lubrifiants et de pièces détachées pour les véhicules.

Dépenses prévues

Transports aériens

91 466,1

35. Le montant de 91 466 100 dollars demandé financerait la location et le fonctionnement de 23 avions et 47 hélicoptères, les services contractuels engagés pour les 17 terrains d'aviation et les dépenses relatives à un système de surveillance aéroporté visant à appuyer les activités de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion et à faciliter l'application de l'embargo sur les armes aux frontières (terrestres et lacustres).

Dépenses prévues

Transports maritimes ou fluviaux

1 189,8

36. Le montant de 1 189 800 dollars demandé couvrirait les frais de location et de fonctionnement de six pousseurs et sept vedettes rapides.

	<i>Dépenses prévues</i>
Transmissions	11 880,1

37. Le montant de 11 880 100 dollars demandé permettrait de financer le soutien autonome des contingents, ainsi que l'achat de 916 unités de matériel de radiotransmission VHF et HF, et de matériel satellite et téléphonique pour appuyer l'expansion de la Mission dans l'est de la République démocratique du Congo. Il prévoit également le coût des communications par réseaux commerciaux et des pièces détachées, ainsi que les frais d'entretien.

	<i>Dépenses prévues</i>
Informatique	3 050,3

38. Le montant de 3 050 300 dollars demandé est destiné à couvrir le coût des pièces détachées et des services d'appui technique spécialisé, et à financer l'achat de 259 unités de matériel informatique, dont 81 ordinateurs de bureau, 13 ordinateurs portatifs, 5 imprimantes, 5 serveurs, 1 numériseur, 5 blocs d'alimentation électrique non interruptibles, 6 commutateurs de réseau et 2 unités multifonction.

	<i>Dépenses prévues</i>
Services médicaux	3 501,7

39. Le montant de 3 501 700 dollars demandé permettrait de financer le soutien autonome des contingents, des formations sanitaires de niveau III et IV et des services tels que des consultations externes et des évacuations sanitaires, ainsi que des fournitures médicales.

	<i>Dépenses prévues</i>
Matériel spécial	1 1984,9

40. Le montant de 1 198 900 dollars demandé couvrirait les montants à rembourser aux États qui fournissent des contingents au titre du soutien autonome.

	<i>Dépenses prévues</i>
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	8 157,6

41. Le montant de 8 157 600 dollars demandé couvrirait les dépenses relatives aux services de détection des mines et de déminage, les dépenses de transport et frais connexes pour le transport de matériel par voie fluviale et le redéploiement du matériel appartenant aux contingents, le coût des services fournis aux contingents par 481 interprètes, l'achat de divers équipements de protection individuelle, de fournitures, d'uniformes, de drapeaux et d'insignes, les frais bancaires et les frais de formation.

	<i>Dépenses prévues</i>
Projets à effet rapide	300,0

42. Le montant de 300 000 dollars demandé permettrait de financer des projets visant à rendre plus efficace les activités de consolidation de la paix et à seconder la société civile dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du déminage, de la promotion des droits de l'homme, de l'assistance aux groupes vulnérables et de l'aide aux victimes de la violence sexuelle.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

43. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo se présentent comme suit :

a) Autorisation du Secrétaire général à engager, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2005, des dépenses d'un montant ne dépassant pas 383 187 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pendant quatre mois du 1^{er} juillet au 31 octobre 2005;

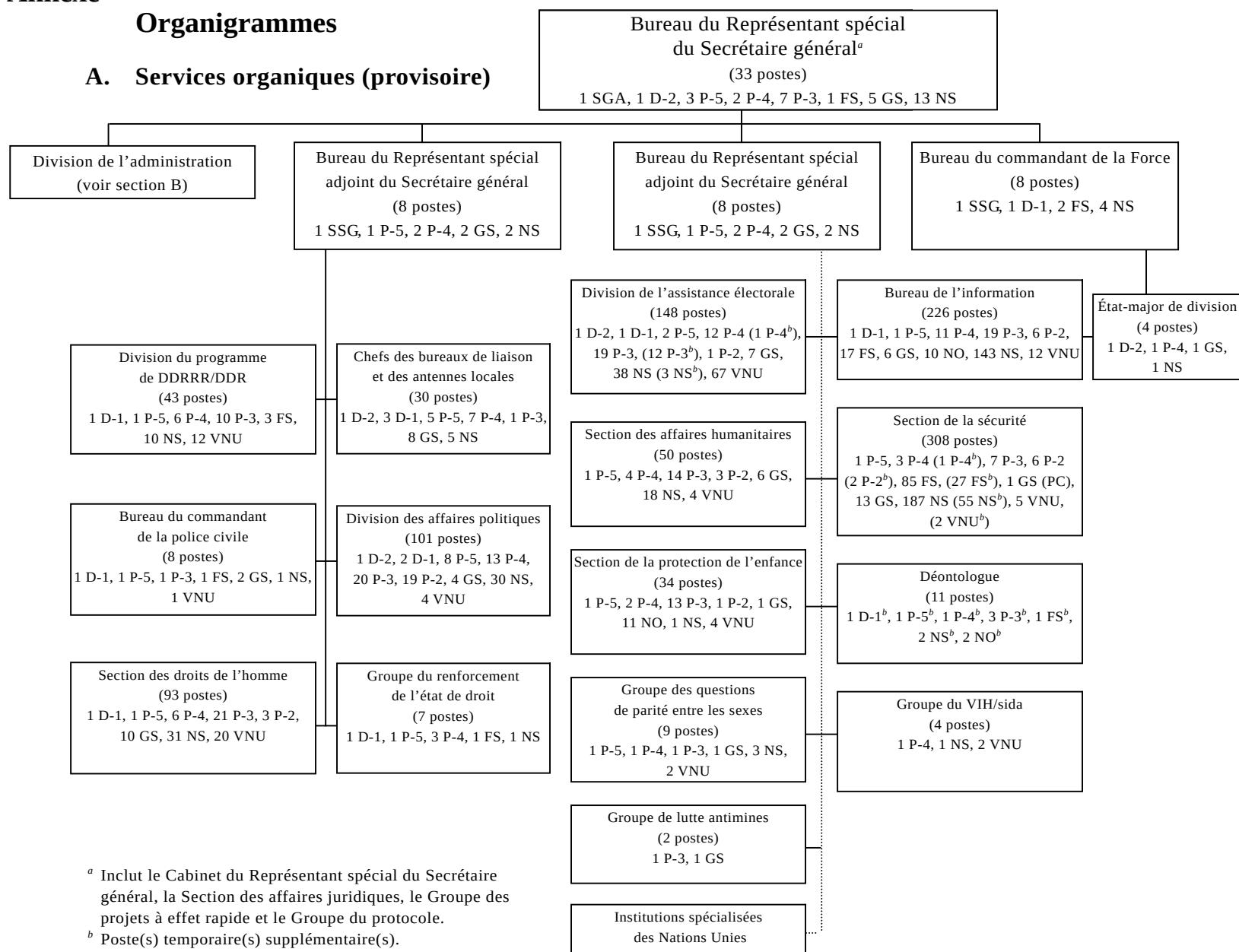
b) Mise en recouvrement d'un montant de 290 481 074 dollars pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2005;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 92 706 726 dollars pour la période du 2 au 31 octobre 2005, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de prolonger le mandat de la Mission au-delà du 1^{er} octobre 2005.

Annexe

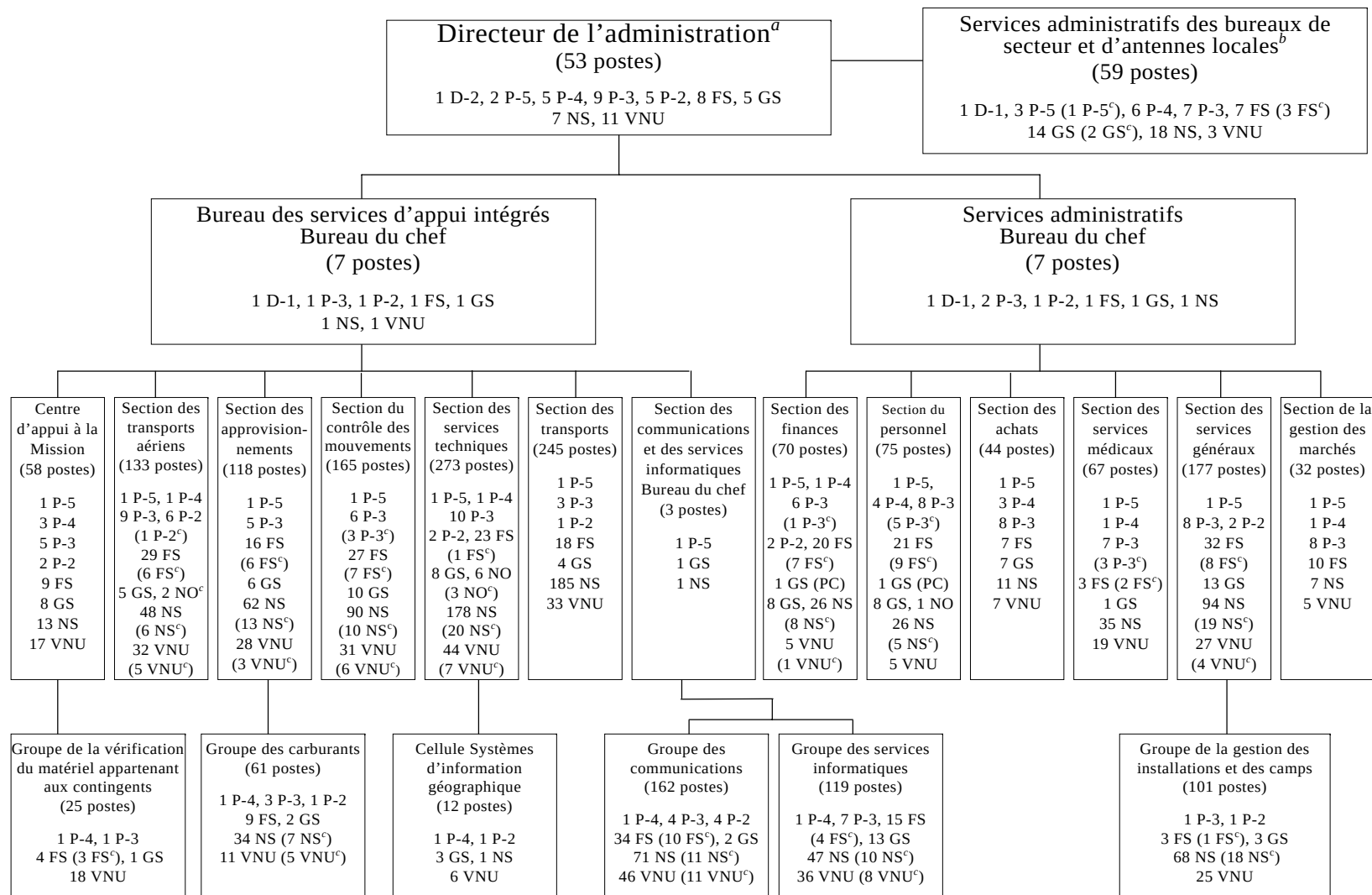
Organigrammes

A. Services organiques (provisoire)



Abréviations : FS = agent du Service mobile; GS = agent des services généraux; GS (PC) = agent des services généraux (1^{re} classe); NO = administrateur recruté sur le plan national; NS = agent recruté sur le plan national; SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies.

B. Services administratifs (provisoire)



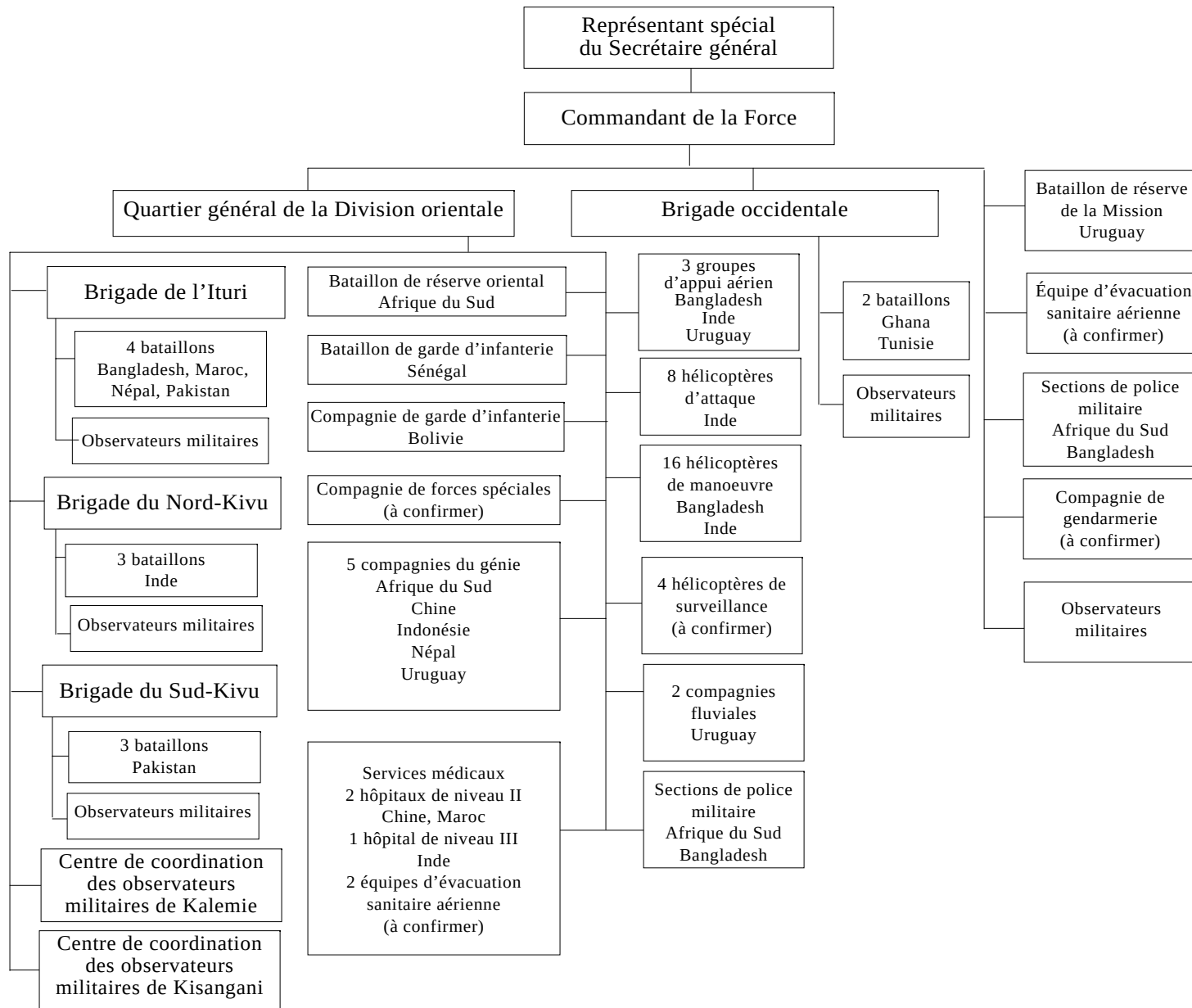
Abréviations : FS = agent du Service mobile; GS = agent des services généraux; GS (PC) = agent des services généraux (1^{re} classe); NO = administrateur recruté sur le plan national; NS = agent recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Inclut le Cabinet du Directeur de l'administration, le Groupe de la sécurité aérienne, le Groupe du budget et du contrôle des coûts, le Groupe de la planification administrative et des politiques.

^b Inclut le Bureau de planification, de soutien et de liaison militaires situé à Kisangani.

^c Poste(s) temporaire(s) supplémentaire(s).

C. Composante militaire



Carte